

Calendrier de l'alternance entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

Calendrier prévisionnel

RGT	Période	Lieu	Nb de jours	Nb d'heures
RGT1	21/09/2026 23/10/2026	CFPTS	25 jours sur 5 semaines	175 heures
	26/10/2026 04/01/2027	Entreprise		
RGT2	05/01/2027 12/02/2027	CFPTS	29 jours sur 6 semaines	203 heures
	15/02/2027 09/04/2027	Entreprise		
RGT3	12/04/2027 19/04/2027	Mise en situation en entreprise	32 jours sur 7 semaines	224 heures
	20/04/2027 28/05/2027	CFPTS		
	31/05/2027 20/08/2027	Entreprise		
RGT4	23/08/2027 10/09/2027	CFPTS	15 jours sur 3 semaines	105 heures + 2h pédagogiques
	13/09/2027 12/11/2027	Entreprise		
RGT5	15/11/2027 10/12/2027	CFPTS	20 jours sur 4 semaines	140 heures
	13/12/2027 25/02/2028	Entreprise		
RGT6	28/02/2028 31/03/2028	CFPTS	25 jours sur 5 semaines	175 heures
	03/04/2028 31/05/2028	Entreprise		
RGT7	01/06/2028 16/06/2028	Mise en situation en entreprise	26 jours sur 6 semaines	182 heures
	19/06/2028 07/07/2028	CFPTS		
10/07/2028 17/07/2028*		SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail) *Venrdedi 14/07/2028 férié		
	18/07/2028 25/08/2028	Entreprise		
RGT8	28/08/2028 04/09/2028	CFPTS	6 jours sur 2 semaines	42 heures + 2h pédagogiques
A partir du 05/09/2028		Retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat		

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS

178 jours

soit 1250 heures

Remarque semaine de congés pour révisions :

Ces 5 jours ouvrables s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés. (article L6222-35 du Code du Travail).

Attention, le contrat doit couvrir impérativement les périodes de formation

La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le 22/06/2026 et le 21/09/2026

La date de fin du contrat d'apprentissage doit être située entre le 04/09/2028 et le 30/09/2028